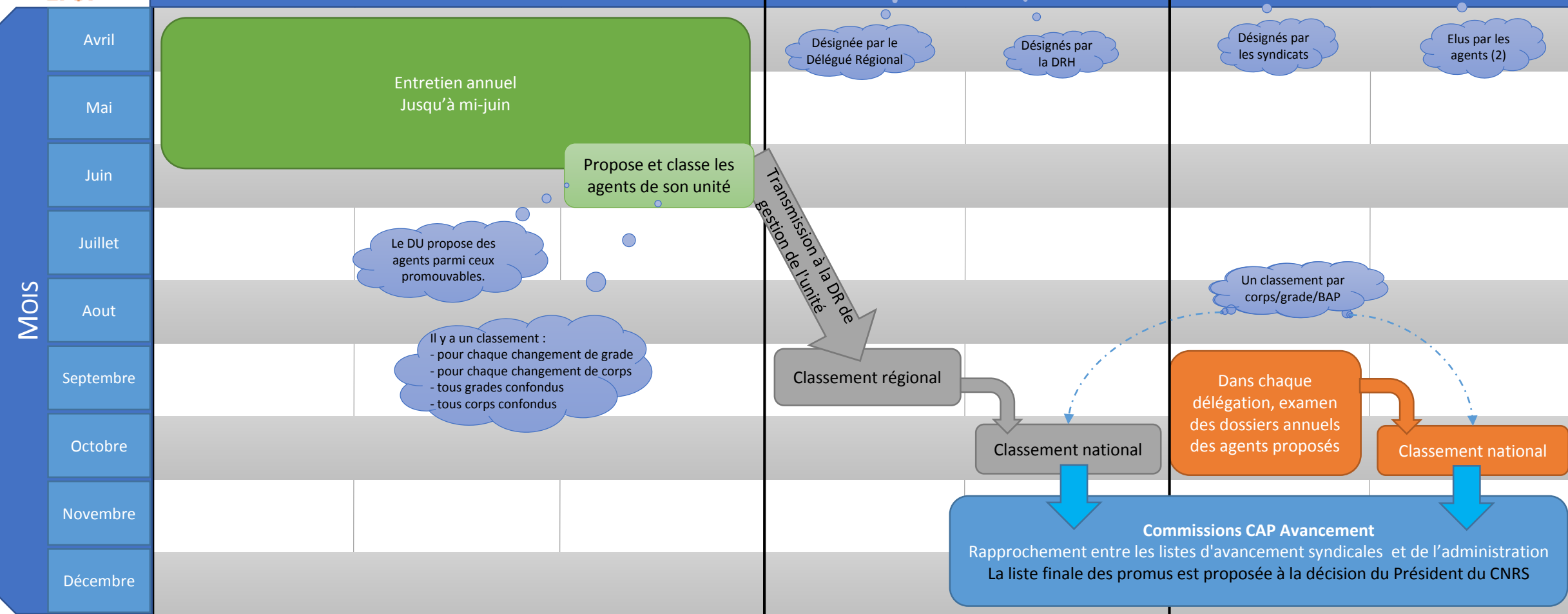


PROCESSUS DE L'AVANCEMENT AU CHOIX AU CNRS 1/3

ACTEURS ET CALENDRIER



ACTEURS



(1) Mandataire : Adhérent d'un syndicat, mandaté pour transmettre aux élus CAP, une pré-analyse des dossiers (Apporte une expertise et permet une répartition de la charge de travail d'analyse).

(2) Tous les 4 ans, les agents CNRS votent pour élire leurs représentants dans les CAP.